
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 6 mai 2026 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 11 h 45, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents

Monsieur le conseiller Mario Langevin
Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
Monsieur le conseiller Samuel Malette
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Robert Berniquez
Monsieur le conseiller Jean-François Dion
Monsieur le conseiller Denis Marcoux
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Mathieu Caron
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
Monsieur le conseiller Patrick Beaudry
Monsieur le conseiller Louis-André Hubert
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Pierre Côté
Monsieur le conseiller Gilles Courchaine

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est aussi présente :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance extraordinaire par la préfète

Monsieur le conseiller Ronald Cross déclare la séance ouverte à 11 h 45.

2026-R-AG162

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du 6 mai 2026

Monsieur le conseiller Samuel Malette, appuyé par monsieur le conseiller Louis-André Hubert, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-R-AG163

Adoption - Financement de projets – Appel à projets dans le cadre du Fonds Régions et ruralité volet 2

Considérant l'Entente relative au Fonds Régions et ruralité (FRR) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour un *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Fonds régions et ruralité 2025 à 2028* qui a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 25 février 2026 (202-R-AG079);

Considérant la résolution 2026-R-AG080 *Autorisation – Lancement d'appels de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volets 2 (Développement territorial) et 3 (Vitalisation)* autorisant le lancement d'un appel de projets pour le Fonds de développement des territoires et déterminant les modalités relatives à cet appel de projets;

Considérant l'ensemble des projets soumis a été analysé conformément aux modalités découlant du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et qu'une pondération a été établie;

Considérant que les projets priorités ont été présentés lors du comité d'aménagement et développement de la MRCVG qui s'est tenu le 6 mai 2026;

Considérant la recommandation du comité d'aménagement et développement en ce sens lors de sa rencontre du 6 mai 2026;

En conséquence, monsieur le conseiller Gilles Courchaine, appuyé par monsieur le conseiller Jean-François Dion, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser le versement d'une aide financière aux projets retenus, conformément au Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, et en vertu des sommes disponibles dans le Fonds Régions et ruralité – volet 2;
- D'assujettir ce financement au respect de certaines conditions, tel que recommandé par le Service de développement économique de la MRC, lesquelles seront précisées dans un protocole d'entente à intervenir avec chacun des promoteurs.

# projet	Municipalité	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total	\$ demandé	\$ offert
26-1107	Low	À la Beau Dry	Démarrage entreprise en transformation alimentaire	500 000 \$	150 000 \$	100 000 \$
26-1098	Lac-Ste-Marie	InSitu Mont Ste-Marie	Aménagement d'installations de la plage au Mont-Ste-Marie	359 584 \$	150 000 \$	100 000 \$
26-1091	Déléage	Camping Chasse-Galerie	Construction 8 chalets	1 000 000 \$	150 000 \$	100 000 \$
26-1096	Bouchette	Caya Ranch	Création d'un pôle agrotouristique autour de la ferme de Wapitis	453 375 \$	150 000 \$	100 000 \$
26-1103	Maniwaki	Auberge d'la rive	Aménagement d'installations touristiques et location d'embarquement	113 857 \$	56 929 \$	50 000 \$
26-1088	Maniwaki	Auberge du Draveur	Rénovation de 33 chambres	436 228 \$	150 000 \$	100 000 \$
26-1114	Gracefield	Les Traditions de l'érable S.E.N.C	Augmentation du nombre d'entailles et production	313 146 \$	150 000 \$	100 000 \$
26-1116	Cayamant	Domaine Rustik 55	Création de 5 unités d'hébergement	890 000 \$	150 000 \$	100 000 \$
Total				4 066 190 \$	1 106 929 \$	750 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Adoption - Financement de projets – Appel à projets dans le cadre du Fonds Régions et ruralité volet 2

Monsieur Patrick Beaudry, maire de la Municipalité de Low, s'est retiré pour la tenue de ce point.

Adoption - Financement de projet Vitalisation – Appel à projets dans le cadre du Fonds Régions et ruralité volet 3

Considérant l'Entente relative au Fonds Régions et ruralité (FRR) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour un *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Fonds régions et ruralité 2025 à 2028* qui a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 25 février 2026 (202-R-AG079);

Considérant la résolution 2026-R-AG080 *Autorisation – Lancement d'appels de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volets 2 (Développement territorial) et 3 (Vitalisation)* autorisant le lancement d'un appel de projets pour le Fonds de développement des territoires et déterminant les modalités relatives à cet appel de projets;

Considérant l'ensemble des projets soumis a été analysé conformément aux modalités découlant du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et qu'une pondération a été établie;

Considérant que les projets prioritaires ont été présentés lors du comité d'aménagement et développement de la MRCVG qui s'est tenu le 6 mai 2026;

Considérant la recommandation du comité d'aménagement et développement en ce sens lors de sa rencontre du 6 mai 2026;

En conséquence, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser le versement d'une aide financière aux projets retenus, conformément au Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, et en vertu des sommes disponibles dans le Fonds Régions et ruralité – volet 3;
- D'assujettir ce financement au respect de certaines conditions, tel que recommandé par le Service de développement économique de la MRC, lesquelles seront précisées dans un protocole d'entente à intervenir avec chacun des bénéficiaires.

# projet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total	\$ demandé	\$ offert
26-1122	CJEVG	Nouveaux locaux et cuisine collective	351 866 \$	150 000 \$	75 000 \$
26-1127	La Maison Ouimet - Soins Palliatifs VG	Création d'une maison de soins palliatifs	196 099 \$	176 490 \$	150 000 \$
26-1142	Centre Jean Bosco	Aménagement d'un sentier inclusif	157 264 \$	60 510 \$	60 510 \$
26-1105	Chambre de commerce Maniwaki VG	Redémarrage des activités et animation de l'écosystème entrepreneurial	88 000 \$	45 000 \$	45 000 \$
26-1087	Aéroport de Maniwaki	Acquisition d'un équipement d'avitaillement	436 408 \$	250 000 \$	150 000 \$
26-1100	Municipalité Lac-Sainte-Marie	Parc Municipal + Pump Track	348 956 \$	249 644 \$	200 000 \$
26-1104	Municipalité Egan-Sud	Développement zone industrielle - Achat de terrain	340 000 \$	250 000 \$	200 000 \$
26-1131	Municipalité Cayamant - Mont Cayamant	Réfection de la tour du Mont Cayamant	180 663 \$	129 548 \$	100 000 \$
26-1120	Algonquins of Barriere Lake - piste et parc	Parc et aire d'atterrissage pour hélicoptère	340 000 \$	250 000 \$	200 000 \$
26-1133	Municipalité Messines	Parc Municipal	169 695 \$	139 044 \$	100 000 \$
26-1102	Municipalité de Kazabazua	Amélioration et diversification des infrastructures municipales - Salle Communautaire	311 369 \$	250 000 \$	200 000 \$
26-1124	Coop de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau	Centre de valorisation du bois et la biomasse	201 207 \$	181 086 \$	100 000 \$
26-1134	Municipalité de Cayamant - Terrain de balle	Réfection du terrain de balle	59 098 \$	42 726 \$	35 000 \$
26-1125	Maison Amitié	Service structuré de transport adapté pour clientèle vulnérable	116 080 \$	98 080 \$	84 490,00 \$
26-1128	Maison Amitié	Ressource Intérimaire	355 375 \$	250 000 \$	200 000 \$
Total			3 652 080 \$	2 522 128 \$	1 900 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Autorisation - Octroi de contrat – Offre de service pour la mise en œuvre du projet Alliance Territoriale – Ressource mobile de proximité et concertation territoriale – Maison amitié de la Haute-Gatineau

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a déposé, dans le cadre de la mesure Recherche et innovation – Initiative pour les MRC dévitalisées du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le projet intitulé Alliance territoriale – Ressource mobile de proximité et concertation territoriale;

Considérant que ce projet vise à améliorer l'accès aux services pour les citoyens en situation de vulnérabilité, à renforcer la concertation territoriale et à favoriser une meilleure coordination des interventions sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le projet prévoit la mise en place d'une ressource mobile de proximité ainsi que l'animation d'un comité de concertation territoriale, conformément au projet soumis et accepté dans le cadre du programme;

Considérant l'offre de services déposée par La Maison Amitié de la Haute-Gatineau, laquelle démontre l'expertise, l'enracinement territorial et la capacité organisationnelle nécessaires à la réalisation du mandat;

En conséquence, monsieur le conseiller Gabriel Guertin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Côté, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise :

- D'octroyer à La Maison Amitié de la Haute-Gatineau un contrat de services professionnels pour la mise en œuvre du projet Alliance territoriale – Ressource mobile de proximité et concertation territoriale, tel que décrit dans l'offre de services déposée et le projet accepté par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Que la durée du contrat couvre la période allant de la date de signature jusqu'au 30 mars 2027, conformément à l'échéancier du projet approuvé;
- Que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanie Courchaine, soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, le contrat ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- Que les livrables, la reddition de comptes et les modalités de versement soient réalisés conformément au projet déposé et aux exigences du programme du MESS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2026-R-AG166

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Louis-André Hubert propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.